



Communiqué

Agrément d'exportateurs des produits du coton pour la campagne 2019-2020



**AGREMENT D'EXPORTATEURS DES PRODUITS DES PRODUITS
DU COTON POUR LA CAMPAGNE 2019-2020**

COMMUNIQUÉ

La Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde informe les opérateurs économiques intéressés par l'exportation des produits du coton pour la campagne 2019-2020 que les dossiers de demande d'agrément sont reçus du **lundi 14 octobre au vendredi 25 novembre 2019**.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature peut être retirée à compter du **mercredi 09 octobre 2019** au siège du Conseil du Coton et de l'Anacarde sis au 15^{ème} étage de l'immeuble de l'Ex-Caisse de Stabilisation ou dans les Délégations Régionales de Bondoukou, Bouaké, Boundiali, Bouna, Ferké, Katiola, Korhogo, Odienné, Séguéla, Zuénoula, Mankono et Dimbokro. Elle peut également être consultée sur le site web www.conseilcotonanacarde.ci.

Pour toute information complémentaire, vous voudriez bien nous joindre aux contacts suivants :

Tél. : (225) 20 20 70 30 / (225) 22 52 75 80
E-mail: support@conseilcotonanacarde.ci
info@conseilcotonanacarde.ci

**Pour un développement durable
des filières coton et anacarde**